

# Fiche de données de sécurité Selon 2001/58/CEE

Date d'impression : 28.07.2008

Revue le : 28.08.2008

Produit: Gasairtex®-DéTECTEUR de fuites à

Version: 1.00

mousse persistante Type 101

Seite: 1/5

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE Respt.COMPOSITION ET IDENTIFICATION DU FOU

**1.1 Identification** : Gasairtex®-DéTECTEUR de fuites à  
mousse persistante Type 101

**1.2 Utilisation** : Contrôle d'étanchéité dans les installations  
sous pression

**1.3 Identification  
du fournisseur** : GASAIRTEC GmbH, Boite Postale 12, F-67001  
Strasbourg

**Téléphone** : 0033-388-60-15-55

**Télécopieur** : 0033-388-72-05-26

**- E-Mail-Adresse** : [gilbert.kress@gasairtec.fr](mailto:gilbert.kress@gasairtec.fr)

**1.4 Cas d'urgence** : 0049-1722136509

## 2. DANGERS POSSIBLES

**2.1 Identification  
des dangers** : Aucun selon les directives 1999/45/EG

**2.2 Autres Dangers** : -

**2.2.1 Effets néfastes sur la  
santé / environnement** : Précaution ! Le récipient est sous pression

## 3. INFORMATION SUR LES COMPOSANTS :

**3.1 Composition** : -

**Numéro-REACH.** : -

**3.2 Caractérisation Chimique** : Produit moussant Selon EN 14291.  
La préparation ne contient pas de silicones.  
D'autres indications, voir le point 16

## 4. PREMIERS SECOURS

**4.1 CONSEILS GENERAUX** : Laver les mains avant la récréation et après  
le travail

**4.2 - Inhalation** : Faire respirer de l'air frais.

**4.3 - Contact avec la peau** : Nettoyer avec l'eau et le savon .

**4.4 - Contact avec les yeux** : Laver à l'eau froide. Consulter un médecin  
si nécessaire.

**4.5 Après obstruer** : rincer la bouche . Consulter un médecin

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**5.1 Moyens d'extinction** : Eau, mousse, CO2 etc...

**5.2 Des raisons de sécurité/  
produits d'extinction  
d'incendie inadéquats** : assortir selon les environs.

<b>5.3 Risque découlant de l'exposition à la substance</b>	: Gaz propulseur CO2
<b>5.4 Équipement de protection particulier lors de la lutte contre le feu</b>	: Utiliser un appareil de respiration approprié Vêtement de protection Tenir compte des environs
<b>5.5 Indications supplém.</b>	: -

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

<b>6.1 Précautions individuelles</b>	: Danger de glissade. Probab.chaussures imperméables à l'eau et porter des vêtements.
<b>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</b>	: Ne doit pas arriver en grandes quantités dans les fleuves/eaux/canalisation
<b>6.3 Procédure de nettoyage</b>	: Absorber avec un absorbant pour liquide ou bien essuyer
<b>6.4 Autres Indications</b>	: -

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE :

### 7.1. Manipulation

<b>-Indications à l'utilisation sûre</b>	: Selon TRG 300: récipient sous pression.
<b>-Indications contre les explosions</b>	: Protéger contre chaleur et température dépassant 50°C Produit pas combustible. Préparation pas inflammable

### 7.2. Stockage

<b>Conditions de stockage</b>	: Selon TRG 300; pas une température supérieure à 50°C. Seulement dans les emballages originaux intacts .
<b>Consignes</b>	: Tenir à l'écart: des produits alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux
<b>Classe (stockage)</b>	: 2B Emballage de gaz comprimé

### 7.3. Certaine utilisation

: -

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Valeurs limites d'exposition

<b>Éléments veillant au lieu du travail respct. valeurs limites biologiques</b>	: Aucun.
---	----------

### 8.2 Limitation et surveillance de l'exposition

#### 8.2.1 Limitation et surveillance de l'exposition au lieu du travail

:

<b>Protection générale et mesures d'hygiène</b>	: Vêtements de travail laver les mains avant la récréation et après
---	--

	le travail
<b>Protection respiratoire</b>	: veiller à bonne aération
<b>Protection des mains</b>	: Dans le contact courant : Gants.
<b>Protection des yeux</b>	: Port de lunettes recommandé si risque de projection
<b>- Körperschutz</b>	Vêtements de travail
<b>8.2.2 Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement</b>	: -
<b>8.2.3 Limitation de l'exposition de consommateur</b>	: -

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

### 9.1 Aspect

<b>Forme</b>	: Produit moussant en bombe aérosol.
<b>Couleur</b>	: Blanche
<b>Odeur</b>	: -

### 9.2 Indications importantes concernant la protection de l'environnement et de santé.

#### Notion de sécurité

<b>pH</b>	: Environ 6,5
<b>Point d'ébullition</b>	: > 100°C, pas exactement déterminé.
<b>Température d'inflammation</b>	: > 55°C, pas exactement déterminé.
<b>Pression de vapeur</b>	: Correspond à la pression de la vapeur de l'eau
<b>Densité</b>	: Environ. 1,0 g/cm <sup>3</sup> .
<b>Solubilité dans l'eau</b>	: Complètement Miscible
<b>Solubilité dans Huile</b>	: Non Miscible
<b>Limite inférieure d'explosion</b>	: Préparation non explosive
<b>Limite supéri. d'explosion</b>	: Préparation non explosive.
<b>Brandfördernd</b>	: Non; Gas propulseur est le CO <sub>2</sub> .

## 10. Stabilité et réactivité:

<b>10.1 Conditions à éviter</b>	: La chaleur supérieure à 50°C et irradiation solaire directe.
<b>10.2 Matières à éviter</b>	: Aucune.
<b>10.3 Produit de décomposition dangereux</b>	: Aucun.

## 11. Informations Toxicologiques:

: Selon EN 14291 la préparation ne présente aucun danger.

## 12. Informations écologiques :

<b>12.1 Écotoxicité</b>	: -
<b>12.2 Mobilité</b>	: -
<b>Tension de surface</b>	: < 30 mN/m (Méthode d'anneau)
<b>12.3 Persistance et Dégradabilité</b>	: Biologiquement dégradable
<b>12.4 Bioaccumulations</b>	: Aucun.

potentiel

12.5 Autres effets nuisibles : -

### 13. INDICATIONS VISANT L'ELIMINATION

- 13.1 Entsorgung / Abfall (Produkt) : Elimination conformément aux dispositions officielles.
- 13.2 Classe des déchets : 150104 Bombe aérosole
- 13.3 Elimination/aérosol : Les dispositions juridiques sont en vigueur. Ne jeter la bombe que complètement vide. voir Point 6 cas de dispersion involontaire. Pas de substance dangereuse.

### 14. INDICATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

#### 14.1 Transport terrestre et ferroviaire ADR/RID

- N° ONU : 1950
- Classe : 2
- Code de classification : 5A
- Dénomination : Aérosol / Emballages de gaz comprimé

#### 14.2 Transport Maritime selon Code-IMDG :

- N° ONU : 1950
- Classe : 2
- Sous.Classe : -
- Proper Shipping Name : Aerosol
- Packaging Group, Inner : -
- Packaging Group, Outer : -
- Nr.EmS : F-D, S-U
- Marine pollutant : No

#### 14.2 -Transport aérien IATA/DGR

- N° ONU : 1950
- Désignation : Aérosols, non-flammable
- Klasse (C) : 2.2
- Risque subsidiaire : Aucun
- Etiquette : Non-flammable gas
- Groupe emballage : Aucun
- Pass. Instr. Embal : 203
- Pass. Qté nette max : 75 kg
- Cargo Instr. Embal : 203
- Cargo Qté nette max : 150 kg
- Disposition spéciale : A98 A145 A153

### 15. VORSCHRIFTEN

15.1 Marquage selon les directives CEE : Aucun selon RL 1999/45/EG.

- Symbole de danger : Aucun

Composants déterminant le danger : Aucun

**Dispositions National** : Selon TRG 300 Textes d'indication sur la bombe  
WGK 1 (VwVwS).

**16. AUTRES INDICATIONS**

**R (Risque) section 2** : Aucune.

**DIN DVGW-Type series** : NG-5170AR0801  
Certifié et examiné conformément à EN 14291  
Conception et surveillance annuels  
à travers l'Institut Engler-Bunte, Karlsruhe.

**Numéro- Tarif douanier** : 3402 2020 00

**Inventaires nationaux** : -